



## Consultations prébudgétaires 2017

Mémoire présenté au comité permanent des finances de la  
Chambre des Communes

5 août 2016

Montréal 



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Gouvernance</b> .....	<b>6</b>
<b>2. Infrastructures</b> .....	<b>7</b>
<b>3. Logement</b> .....	<b>8</b>
<b>4. Développement économique</b> .....	<b>9</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>10</b>



# Introduction

La Ville de Montréal est heureuse de transmettre les commentaires et propositions suivants au Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Avec une population de près de 2 millions d'habitants, Montréal est la deuxième ville en importance au Canada et la métropole du Québec. En considérant tous les mouvements de population, Montréal connaît tout de même une croissance soutenue et diversifiée. Chaque année, la population montréalaise se diversifie avec l'arrivée d'environ 35 000 immigrants, lesquels représentent plus de 30 % des résidents. Il va sans dire que Montréal doit répondre positivement à d'importants enjeux d'intégration économique et sociale.

La force économique de Montréal est indéniable. La région affiche la plus forte progression du revenu disponible par habitant de toute la province ainsi qu'une croissance du PIB supérieure à celle du Québec entier. La valeur du PIB de Montréal est de près de 35 % du PIB du Québec, bien que sa population représente environ 25 % de celle de la province. Par contre, le taux de chômage est l'un des plus élevés au Québec (10,5 % en 2015), de même que le taux de familles à faible revenu.

Les dépenses en immobilisation des secteurs public et privé sur le territoire de Montréal atteignent 11,6 G\$, un sommet encore inégalé. Selon son plan d'immobilisation, la Ville de Montréal à elle seule prévoit investir près de 20 G\$ en 10 ans. D'ailleurs, avec le soutien des gouvernements du Québec et du Canada suite à l'implantation – nécessaire et pertinente – de la phase 1 du Plan fédéral d'infrastructures en 2016, la Ville est prête à mettre en chantier pour près de 1 G\$ de projets à court terme.

Le prochain budget fédéral permettra de poursuivre et d'accélérer nos actions en ce sens, en plus de contribuer concrètement à la création d'emplois de qualité, à la réfection de nos infrastructures vieillissantes, à offrir des logements abordables et de qualité à nos citoyens, et ce, en plus d'innover et d'évoluer vers des technologies plus efficaces et meilleures pour notre environnement.

Ce budget doit aller plus loin. Il se doit de **définir un véritable agenda urbain**, lequel permettra aux villes de jouer leur rôle de locomotives économiques. À cet égard, le Gouvernement du Canada peut compter sur Montréal, qui sera au rendez-vous.

Source : Institut de la statistique du Québec

# 1. Gouvernance

Le budget fédéral 2016 reconnaissait le rôle et l'apport significatifs des grandes villes dans l'économie canadienne : ce sont les gouvernements locaux qui détiennent la clé du développement économique, qui sont porteurs de solutions concrètes pour améliorer la qualité de vie des citoyens et qui fournissent des services essentiels à la population. En s'engageant à hausser la part de la contribution fédérale, en assouplissant les critères d'admissibilité et en garantissant la flexibilité des approches, le gouvernement fédéral s'est montré à l'écoute des besoins exprimés par les grandes villes. Cet effort de reconnaissance doit perdurer. Pour ce faire, nous appelons le gouvernement à développer, dès à présent, un **réflexe urbain** dans toutes ses sphères d'action, et ce, tant sur le plan politique que sur le plan administratif.

Les programmes fédéraux doivent refléter la réalité des grandes villes et celles-ci doivent pouvoir se reconnaître et naviguer aisément à l'intérieur des programmes. Pour des raisons d'équité, **l'aide fédérale devrait systématiquement être établie en fonction du poids démographique des villes** ou, dans le cas du transport en commun, de **l'achalandage**, et ce, afin de bien refléter le rôle central que jouent ces dernières dans l'économie canadienne. Une telle répartition devrait **s'appliquer à l'ensemble des programmes d'aide** ainsi qu'aux ententes conclues avec les provinces ou avec des tiers (par exemple, la Fédération canadienne des municipalités pour la gestion du Fonds Vert).

Le présent gouvernement reconnaît d'emblée la capacité des grandes villes à réaliser les projets les plus porteurs et a, à maintes reprises, confirmé le rôle que ces dernières peuvent jouer pour soutenir et développer l'économie. Dans cette perspective, la Ville de Montréal souhaite, par ailleurs, réitérer sa volonté **d'administrer elle-même les installations du Vieux-Port**, et ce, afin d'offrir une vision intégrée de ce secteur clé du développement de la métropole québécoise.

## 2. Infrastructures

Montréal a accueilli très favorablement le budget fédéral 2016, qui a permis de jeter les bases de la phase 1 du Plan fédéral d'infrastructures : les priorités identifiées par les nouveaux fonds (transport en commun, infrastructures sociales, infrastructures vertes dont notamment le nouveau fonds sur l'eau) s'inscrivent en cohérence avec les besoins exprimés par la Ville de Montréal.

À l'aube de la phase 2, il importe dès maintenant que le gouvernement fédéral poursuive sur cette lancée et **appuie concrètement le développement du transport collectif dans la métropole québécoise**. D'abord, les fonds supplémentaires devraient permettre à la Ville d'accélérer son **programme d'accessibilité universelle des stations de métro** en plus d'entamer les travaux de **prolongement de la ligne bleue**.

De plus, on ne peut passer sous silence toute l'importance que revêt pour la région de Montréal le futur **Réseau électrique métropolitain**. Piloté par la Caisse de dépôt et placements du Québec, ce projet permettra de relier le centre-ville à la Rive-Sud en plus d'offrir un lien direct et rapide vers l'aéroport international P.-E.-Trudeau. En vue d'une mise en service dès 2020, la CDPQ s'est engagée à investir 3 G\$ dans ce projet d'une valeur totale de 5,5 G\$. **Il va de soi que ce projet structurant et innovant pour la métropole québécoise doit faire l'objet d'un appui significatif du gouvernement fédéral**. La Ville de Montréal souhaite ardemment que celui-ci s'engage dès à présent dans la réalisation de ce projet, lequel s'inscrit en parfaite cohérence avec les engagements du présent gouvernement en matière de développement durable, de **lutte aux changements climatiques** et de mise en valeur des **énergies renouvelables**.

Les sommes annoncées dans le budget 2016 en ce qui concerne les investissements relatifs aux infrastructures vertes sont principalement dédiées aux infrastructures d'eau, ce qui répondait à une demande historique des grandes villes du Canada. Pour la phase subséquente, et dans une perspective de lutte aux changements climatiques, la Ville de Montréal souhaite également l'ajout et la bonification de certaines mesures en soutien à l'électrification des transports, à l'efficacité énergétique et à la gestion des matières résiduelles.

En outre, **la phase 2 du Plan fédéral d'infrastructures devrait permettre à la Ville de Montréal de s'attaquer à la décontamination de ses terrains** dont certains, très stratégiques tels que le **Parc d'entreprises de la Pointe St-Charles (PEPSC)** et la zone industrialo-portuaire du secteur Assomption-Sud / A-25 (**Cité de la logistique**), sont reconnus pour leur fort potentiel de développement économique.

Afin que les projets puissent aisément se déployer, il importe que les fonds issus de la phase 2 cheminent par les canaux existants, et ce, afin d'éviter de multiplier les démarches et d'allonger inutilement les délais. Par conséquent, les modalités des programmes identifiés lors de la phase 1 devraient continuer de s'appliquer pour la phase 2.

## 3. Logement

L'aide fédérale en matière de logement concourt à aider plusieurs clientèles identifiées comme vulnérables par le gouvernement fédéral (chômeurs, aînés, Autochtones, personnes handicapées, etc.). Dans ce domaine particulier, il est essentiel que la disponibilité des fonds, la récurrence des sommes, la flexibilité des critères de même que l'attribution en fonction des réalités démographiques et des besoins populationnels soient pérennisées. Dans cette perspective, les fonds qui seront dédiés au logement au sein de la phase 2 du plan fédéral d'infrastructures devront être substantiels. À cet égard, la Ville de Montréal entrevoit avec beaucoup d'optimisme la mise en œuvre d'une prochaine *Stratégie nationale sur le logement*. La Ville de Montréal souhaite par ailleurs que cette stratégie s'inscrive dans le cadre plus global du Plan fédéral d'infrastructures pour qu'enfin les besoins multiples de la Ville en matière d'habitation soient abordés de façon efficace et structurée.

Il importe que la future stratégie canadienne donne aux collectivités locales la latitude nécessaire pour configurer leurs actions en fonction de leurs besoins locaux spécifiques. Montréal a besoin d'un **cadre financier qui lui permettra d'intervenir** sur son parc résidentiel, notamment par le développement de logements sociaux et communautaires, par la réalisation d'interventions de revitalisation dans le **secteur locatif abordable privé** et par le développement de **produits résidentiels adaptés aux familles**, et ce, tant sur le plan locatif que sur le plan de la propriété privée.

Dans cet ordre d'idées, la Ville de Montréal demande que les **investissements** soient maintenus et **bonifiés** dans le cadre du programme **Initiative de développement du logement abordable** (IDLA). Des fonds doivent aussi être consacrés au parc de logement social ancien (HLM, coopérative et OBNL) régi par les conventions fédérales. À cet égard, il est primordial que la métropole **obtienne sa juste part** (à l'échelle canadienne et québécoise), **en regard de ses besoins spécifiques**. Ce financement doit contribuer à maintenir les parcs de logements abordables en bon état.

En ce qui concerne la lutte contre l'itinérance, la collectivité montréalaise a reçu annuellement en moyenne des sommes de 8 M\$ issues de la *Stratégie de partenariat de lutte contre l'itinérance* (SPLI). Le **financement de cette mesure doit être pérennisé et bonifié, en concordance avec les allocations historiques**. La Ville de Montréal souhaite par ailleurs réitérer l'importance de favoriser le retour à une SPLI plus globale et flexible qui laisse la place à une **diversité d'approches**.

En tant que métropole du Québec et du fait d'une concentration accrue de population sur son territoire, Montréal fait face à des défis qui lui sont propres en matière d'habitation et de lutte contre l'itinérance. Ces défis commandent des investissements conséquents et une reconnaissance de cette réalité qui doit se répercuter dans les investissements et programmes gouvernementaux. À cet égard, il importe de **lever les contraintes pour ainsi permettre aux municipalités et aux partenaires de répondre aux priorités locales** le plus adéquatement et le plus efficacement possible.



## 4. Développement économique

Le secteur de l'**aérospatiale** est un des fleurons industriels de la région montréalaise. Par l'attribution de contrats dans ce domaine, le gouvernement fédéral contribue de façon déterminante à l'essor de ce secteur clé. Il doit par ailleurs **poursuivre cet engagement envers les travailleurs de l'aéronautique** et se doter d'une vision claire quant au soutien qu'il entend accorder à ce secteur et, plus particulièrement, à l'égard de l'entreprise **Bombardier**. Pour sa croissance, le secteur de l'aéronautique ne saurait se passer d'un tel donneur d'ordres, aussi fort et concurrentiel. Jouant le rôle d'un catalyseur pour l'innovation, il contribue au développement de la technologie de pointe et agit comme un **stimulant dans plusieurs autres secteurs économiques**.

La métropole québécoise se construit également une réputation enviable à l'échelle mondiale dans un autre domaine phare de l'innovation : le secteur des **hautes technologies**. Afin de soutenir davantage ces initiatives porteuses et créatrices d'emplois de qualité, la Ville de Montréal souhaite mettre en œuvre son **Plan d'action Montréal, ville intelligente et numérique 2015-2017**, lequel identifie cinq domaines d'intervention qui requièrent la collaboration et le **soutien du gouvernement fédéral** pour leur déploiement.

La Ville de Montréal souhaite notamment un **soutien financier pour répondre à ses besoins croissants** en matière de collecte, de libération, de transport, de mise en valeur et de traitement de données. Dans cette perspective, il importe par ailleurs de dédier des fonds pour soutenir la **transformation numérique** (efforts de commercialisation, productivité, innovation produits et services) des entreprises qui œuvrent en territoire montréalais.

# Conclusion

La Ville de Montréal a accueilli avec beaucoup d'enthousiasme le budget fédéral 2016, qui a jeté les bases du Plan fédéral d'infrastructures. Il importe désormais d'aller plus loin. Afin d'assurer la croissance économique souhaitée pour le Canada, le prochain budget fédéral doit démontrer une volonté ferme de définir un véritable agenda urbain pour le pays.

C'est en développant un tel réflexe urbain que ce gouvernement pourra agir concrètement sur les infrastructures et le logement, en plus de permettre aux grandes villes canadiennes de jouer leur rôle dans le développement économique et social des communautés.

La Ville de Montréal offre sa plus entière collaboration dans la mise en œuvre du prochain budget fédéral.